

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMAS et RICHAUD.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX

Convocation et affichage : 09/10/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CONTRAT DE CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de contrôle des équipements sportifs.

Il rappelle que la société SOLEUS a réalisé cette prestation ces 2 dernières années.

Cette entreprise fait une nouvelle proposition pour un contrat d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Le coût de la première année (2025) est de 569.00 €HT – 682.80 € TTC, il comprend :

- le forfait d'intervention pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs
- la détermination de la hauteur de chute critique d'un sol amortissant autour d'un jeu d'enfant.

Pour 2026 et 2027 seul le forfait d'intervention est nécessaire pour un coût de 265.00 € HT – 318.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve de faire un contrôle des jeux pour enfants et les installations sportives une fois par an
- approuve le contrat de 3 ans de l'entreprise SOLEUS pour les montants annuels :
 - * pour 2025 : 569.00 € HT
 - * pour 2026 et 2027 : 265.00 €HT
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 octobre 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

